

2008/427 - DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS DE LA VILLE DE LYON AU SEIN DE L'ORGANISATION MONDIALE - CITES ET GOUVERNEMENTS LOCAUX UNIS (DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 juin 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«En sa qualité de membre de cet organisme, collège des Villes et gouvernements locaux individuels, la Ville de Lyon siège aux Assemblées Générales et au Conseil Mondial. Il convient de désigner un représentant et son suppléant :

Je vous propose la candidature de Jean Michel DACLIN comme titulaire et Hubert JULIEN LAFERRIERE comme suppléant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de l'Association ;

Vu le résultat du scrutin auquel il a été procédé ;

DELIBERE

Sont désignés comme représentants au sein de l'Assemblée générale du collège des Villes et gouvernements locaux individuels les élus suivants :

Titulaire : Jean-Michel Daclin

Suppléant : Hubert Julien-Lafferrière

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

G. COLLOMB